



CLERMONT-FERRAND

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

LE DIRECTEUR GENERAL
DG/DH/SN

Décision enregistrée sous le n°
2022-07-192

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL

LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE CLERMONT-FERRAND

- *Vu le code de santé publique, notamment dans ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,*
- *Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,*
- *Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, notamment ses articles 48, 50-1 et 65-2,*
- *Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,*
- *Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,*
- *Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation de notre système de santé,*
- *Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,*
- *Vu le décret 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi du 9 janvier 1986 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,*
- *Vu le décret du Président de la République, en date du 16 décembre 2016, portant nomination de Monsieur Didier HOELTGEN Directeur Général du CHU de Clermont-Ferrand,*
- *Considérant l'organigramme de l'équipe de Direction en vigueur,*
- *Vu le compte-rendu de l'Assemblée générale du Groupement PharmAuvergne du 18 octobre 2018 et notamment la reprise de la coordination du segment DMNS par le CHU de Clermont-Ferrand,*

DÉCIDE

ARTICLE 1 : OBJET

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur Didier HOELTGEN, Directeur Général du CHU de Clermont-Ferrand, concernant la Direction des Achats et des Logistiques du CHU de Clermont-Ferrand.

L'ensemble des personnes citées à l'article 2 de la présente décision rendent compte au Directeur Général de l'ensemble des actes signés dans le cadre de la présente délégation qui justifient d'être portés à sa connaissance.

Les subdélégués visés à l'article 2 rendent compte de leur subdélégation de signature à Monsieur **Nicolas SAVALE**, délégué.

ARTICLE 2 : DELEGATAIRES ET SUBDELEGATAIRES

Monsieur **Nicolas SAVALE**, Directeur adjoint chargé des Achats et des Logistiques, reçoit délégation de signature de Monsieur **Didier HOELTGEN**, Directeur Général.

En cas d'absence de Monsieur **Nicolas SAVALE**, Madame **Emmanuelle SABOT**, Directrice adjointe chargée des Travaux, de l'Environnement et de la Sécurité, reçoit délégation de signature de Monsieur **Didier HOELTGEN**, Directeur Général, dans le cadre de la Direction des Achats et des Logistiques ainsi que du groupement PharmAuvergne dont le périmètre est précisé aux articles 3.1 et 3.2 de la présente décision.

En cas d'absence simultanée de Monsieur **Nicolas SAVALE** et Mme **Emmanuelle SABOT**, Monsieur **Didier CHARBONNEL**, Directeur adjoint, reçoit délégation de signature de Monsieur **Didier HOELTGEN**, Directeur Général, dans le cadre de la Direction des Achats et des Logistiques ainsi que du groupement PharmAuvergne dont le périmètre est précisé aux articles 3.1 et 3.2 de la présente décision.

Les personnes suivantes reçoivent une subdélégation de signature en cas d'empêchement de Monsieur **Nicolas SAVALE** :

- Monsieur **Georges BONNEFILLE**, responsable achats,
- Madame **Isabelle PERRIN**, responsable du secteur achats non médicaux,
- Madame **Sophie DERFOUF**, acheteur de Dispositifs Non Médicaux Stériles (DNMS),
- Madame **Julie BEAU**, acheteur de Dispositifs Non Médicaux Stériles (DNMS),
- Madame **Sophie CLAUDEL**, acheteur de Dispositifs Non Médicaux Stériles (DNMS),
- Monsieur **Nicolas CHAMPAIN**, coordinateur des services biomédicaux,
- Monsieur **Vasco MACEDO**, responsable du secteur biomédical Imagerie médicale
- Madame **Chantal DEBAS**, responsable du secteur biomédical du site Gabriel-Montpied,
- Madame **Marine ARNAUD**, responsable du secteur biomédical du site Estaing,
- Monsieur **Christophe LECLERC**, responsable d'atelier biomédical du site Gabriel Montpied,
- Monsieur **Thierry VANKENHOVE**, responsable d'atelier de l'imagerie biomédicale,
- Monsieur **Philippe EBELY**, responsable d'atelier biomédical du site Estaing
- Madame **Frédérique MOTTON**, responsable du pôle de la restauration
- Monsieur **Alain BUFFET**, chargé des approvisionnements,
- Monsieur **Fabrice HUET**, chargé de la gestion des plannings,
- Monsieur **Jérôme MOUCHONNAT**, chargé GPAO,
- Monsieur **Frédéric PHILIPPE**, responsable du pôle logistique intégrée
- Monsieur **Stéphane POUZOL**, responsable du centre d'approvisionnement en fournitures industrielles.

ARTICLE 3 : PERIMETRE DE LA DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DES ACHATS ET DES LOGISTIQUES

ARTICLE 3.1 : AU TITRE DE LA DIRECTION DES ACHATS ET DES LOGISTIQUES

Sous réserve des dispositions de l'article 9, dans le cadre des activités de la Direction des Achats et des Logistiques, Monsieur **Nicolas SAVALE**, Directeur Adjoint chargé des Achats et des Logistiques et responsable des marchés du GHT Territoires d'Auvergne, reçoit délégation de signature pour :